



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, que :

Lors de la séance extraordinaire, du 19 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2019-403 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2020 et les conditions de leur perception

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de l'Hôtel de ville aux heures de bureau de 9 h à 16 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce 20 décembre 2019.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'T' followed by a horizontal line.

Jacques Taillefer,
Directeur général et secrétaire-trésorier